



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/2485/Rev.1

21 septembre 1953

DOCUMENTS
INDEX UNIT MASTER

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

SEP 25 1953

6

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE NOUVELLE QUESTION A L'ORDRE
DU JOUR DE LA HUITIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE. QUESTION PROPOSEE PAR L'UNION DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES

MESURES TENDANT A ECARTER LA MENACE D'UNE NOUVELLE GUERRE
MONDIALE ET A REDUIRE LA TENSION DANS LES RELATIONS
INTERNATIONALES

Lettre en date du 21 septembre 1953 adressée à la Présidente
de l'Assemblée générale par le Chef de la délégation de
l'Union des Républiques socialistes soviétiques

New York, le 21 septembre 1953

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour
de la huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies la question
importante et urgente des "Mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle
guerre mondiale et à réduire la tension dans les relations internationales".

Je vous serai obligé de bien vouloir faire distribuer comme document de
l'Assemblée générale le projet de résolution ci-joint concernant cette question.

(Signé) A. VICHINSKY
Chef de la délégation de l'Union des
Républiques socialistes soviétiques.

MESURES TENDANT A ECARTER LA MENACE D'UNE NOUVELLE GUERRE
MONDIALE ET A REDUIRE LA TENSION DANS LES RELATIONS
INTERNATIONALES

Union des Républiques socialistes soviétiques :
Projet de résolution

L'Assemblée générale,

Constatant que la cessation des hostilités en Corée marque un progrès important vers la réduction de la tension dans les relations internationales, qui crée des conditions plus favorables pour la réalisation d'autres mesures propres à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale,

Constatant en même temps que dans de nombreux pays la course aux armements, loin de se ralentir, prend encore plus d'ampleur, les armes d'extermination massive devenant de plus en plus destructrices et dangereuses pour des millions et des millions de personnes à la suite des derniers résultats de l'application de l'énergie atomique à cette fin,

Désireuse de réduire le danger d'une nouvelle guerre mondiale et de consolider la paix et la sécurité des peuples,

1. Proclame l'interdiction inconditionnelle de l'arme atomique, des armes à hydrogène et des autres armes de destruction massive, et charge le Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates pour préparer et mettre en oeuvre une convention internationale assurant l'établissement d'un contrôle international rigoureux de l'application de cette interdiction;

2. Recommande aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité - Etats-Unis d'Amérique, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, France et Chine - auxquels incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de réduire leurs forces armées d'un tiers dans le délai d'un an; et pour alléger le fardeau des dépenses militaires, recommande au Conseil de sécurité de convoquer, dans le plus bref délai, une conférence internationale pour la réalisation de la réduction des armements par tous les Etats.

3. Reconnaît que l'établissement de bases militaires, aériennes et navales sur le territoire d'autres Etats accroît le danger d'une nouvelle guerre mondiale et mine la souveraineté et l'indépendance nationales des Etats;

L'Assemblée générale-recommande au Conseil de sécurité de prendre des mesures pour la liquidation des bases militaires établies en territoire étranger, cette question étant d'importance primordiale pour l'établissement d'une paix durable et de la sécurité internationale;

4. Condamne la propagande menée dans certains pays en vue d'attiser l'hostilité et la haine entre les peuples et de préparer une nouvelle guerre mondiale, et invite tous les Etats à prendre des mesures pour faire cesser une telle propagande, qui est incompatible avec les buts et les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies.
